

DÉCLIC.

MANIFESTE

— AVRIL 2026 —

Manifeste de l'association Déclic Fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN) pour la souveraineté des données des collectivités locales.

La souveraineté des données : une cause partagée
collectivités locales | éditeurs | hébergeurs.

Préambule

De récentes prises de position ont démontré, s'il fallait encore s'en convaincre, que le débat autour des questions de souveraineté numérique, de l'importance de la solidarité et de la mutualisation pour contrer le diktat des géants du numérique, n'était pas l'apanage des pouvoirs publics locaux.

Les collectivités locales ne sauraient cependant se dessaisir de ces questions en laissant leurs fournisseurs seuls s'exprimer en leur nom.

Les collectivités territoriales françaises sont au cœur d'une révolution numérique qui transforme en profondeur leurs missions de service public. Cette transition, si elle offre des opportunités inédites d'efficacité, de transparence et de proximité avec les citoyens, soulève aussi des défis majeurs : **la maîtrise de leurs infrastructures, la protection de leurs données et leur indépendance** face à certains acteurs.

Aujourd'hui, certains éditeurs de solutions numériques imposent des modèles qui **verrouillent les collectivités dans des écosystèmes fermés, obligent à l'hébergement externalisé** (cloud) sans garantie de souveraineté, ou **refusent l'interopérabilité** avec d'autres outils. Ces pratiques, contraires aux principes **d'ouverture, de mutualisation et de liberté de choix**, fragilisent l'autonomie des territoires et exposent leurs données à des risques juridiques, économiques, techniques et éthiques.

L'interopérabilité n'est pas un modèle commercial, mais une obligation qui doit devenir normative.

Face à ces enjeux, l'**association Déclic**, fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN), réaffirme avec force sa mission : **accompagner les collectivités locales vers une souveraineté numérique pleine et entière**, en promouvant des solutions **responsables et interopérables**.

Ce manifeste en définit les principes, les engagements et les actions concrètes.

1. Nos principes fondateurs

1.1 La souveraineté numérique, pilier de la démocratie locale

Les données des collectivités, qu'il s'agisse des actes administratifs, des informations citoyennes ou des données sensibles, **appartiennent aux territoires et à leurs habitants**. Leur hébergement, leur traitement et leur exploitation doivent respecter :

- **La localisation sur le sol national ou européen** (RGPD, loi Cloud au centre, etc.), avec des garanties contre les législations extraterritoriales (ex. : Cloud Act américain).
- **La transparence des algorithmes et des processus**, notamment pour les outils décisionnels ou les services aux citoyens.
- **Le droit à l'auditabilité**, permettant aux collectivités ou à leurs groupements de vérifier à tout moment la conformité des solutions utilisées.

Aucune collectivité ne doit être contrainte d'externaliser ses données sous prétexte de modernité, sans maîtrise des risques.

1.2 L'interopérabilité, condition de la liberté de choix

Les solutions numériques déployées par les collectivités doivent :

- **Respecter des standards ouverts** (API, formats de données, protocoles) pour éviter les situations de dépendance à un éditeur.
- **Permettre l'intégration avec d'autres outils**, publics ou privés, sans surcoût ni complexité technique.

- **Être documentées et accessibles** aux acteurs locaux (OPSN, ESN publiques, start-ups territoriales) pour favoriser l'innovation locale.

Une collectivité doit pouvoir changer de solution sans perdre ses données, ses processus ou son autonomie.

1.3 La mutualisation, levier d'efficacité et de solidarité

Les OPSN, acteurs publics ancrés dans les territoires, portent une **vision solidaire du numérique** :

- **Des infrastructures partagées** pour réduire les coûts et les inégalités entre territoires.
- **Des services mutualisés** (parapheur électronique, archivage, cybersécurité) adaptés aux petites communes comme aux métropoles.
- **Un accompagnement de proximité** (formation, assistance, médiation) pour garantir l'appropriation des outils par les agents et les élus.

Le numérique ne doit pas creuser les fractures territoriales, mais au contraire les réduire, et il n'y a pas de transformation sans accompagnement.

1.4 La sobriété et la responsabilité environnementale

La transition numérique doit s'inscrire dans une démarche éco-responsable :

- **Privilégier les solutions légères et durables**, optimisées pour limiter leur empreinte carbone.
- **Lutter contre l'obsolescence programmée.**
- **Sensibiliser les agents et les citoyens** aux enjeux de la sobriété numérique.

Un numérique public doit être sobre, ou ne pas être.

2. Nos engagements et nos revendications

Pour concrétiser ces principes, l'association Déclic et ses membres s'engagent à :

- **Promouvoir des alternatives souveraines**
- **Renforcer la coopération entre territoires**
- **Former et sensibiliser les acteurs locaux**

Pour que ces engagements deviennent réalité, nous **appelons les pouvoirs publics** à :

2.1 Renforcer le cadre légal

- **Intégrer des clauses de souveraineté et d'interopérabilité** dans le **Code de la commande publique**, pour rendre obligatoires ces critères dans les marchés publics.
- **Étendre l'obligation d'hébergement souverain** aux données sensibles des collectivités.
- **Créer un fonds national pour la souveraineté numérique territoriale.**

2.2 Soutenir les OPSN et les acteurs publics

- **Reconnaître officiellement le rôle des OPSN** comme opérateurs de référence pour les collectivités.
- **Faciliter l'accès aux subventions européennes** (FEDER, dispositif CYBIAH, France 2030) pour les projets de mutualisation et de souveraineté numérique.
- **Encourager les partenariats public-public.**

Ensemble, faisons du numérique un levier d'autonomie pour les territoires, et non une nouvelle dépendance.

“

Le numérique public doit être au service des territoires, et non l'inverse.

”